

Club des Bâisseurs Du Grenier de Toulouse

- LA CHARTE -

Nous, membres du club, ce qui nous réunit c'est

Un engagement responsable pour soutenir activement, aujourd'hui et demain, une belle aventure, pour que le Grenier de Toulouse se consacre à son métier de création et de diffusion du théâtre populaire.

Le partage de valeurs humanistes : « *Nous faisons un théâtre humaniste, un théâtre qui amuse, qui procure du plaisir, de la joie, de l'émotion, tant aux acteurs qu'aux spectateurs.* »

En devenant membre du club, vous bénéficiez ...

- D'une déduction de 66% de votre don sur le montant de votre impôt annuel, dans la limite de 20% du montant imposable.
- Un protocole de remerciement pour votre engagement sous forme de :
 - places de spectacles sur la saison théâtrale en cours, dont la quantité varie proportionnellement (15%) en fonction du montant de votre mécénat. *Le nombre de places de spectacle est déterminé par rapport au coût de revient de la création. En 2016, ce coût est de 25 €/place.*
 - prestations de théâtre en Entreprise ou toute autre opération événementielle sur mesure selon le montant de votre mécénat.
 - d'un service de placement privilégié au Théâtre de l'Escale.
 - de relations privilégiées avec la troupe du Grenier de Toulouse et de ses partenaires et mécènes :
 - Nouveau ! : vous avez accès avec vos invités (sur demande préalable, le mercredi) aux coulisses du théâtre et rencontrez les comédiens dans « l'envers du décor ».
 - Vous rencontrez vos pairs de manière conviviale lors d'événements réunissant médias, élus territoriaux, entreprises et artistes (après-spectacles, présentation de la saison, journée « Triptyque » et autres temps forts réservés aux différents Clubs de soutien à la compagnie).
 - De 40% de réduction sur la boutique en ligne de la Compagnie
 - D'un service gratuit de covoiturage et de navette-bus au départ du centre de Toulouse (Place Wilson) les vendredis, aller et retour
- de visibilité médiatique :
 - par la mention de votre logo sur tout ou partie des supports de communication de la Compagnie et sur le « Wall of Fame » de la future MAISON du GRENIER.
 - par la fourniture d'un label-signature Internet témoignant de votre engagement philanthropique « Je mécène, et vous ? ».
 - par la fourniture d'un « Pack Communication Mécénat », outil vous permettant d'animer et promouvoir votre mécénat auprès de vos publics
- D'informations en avant-première sur la programmation et les projets du Grenier de Toulouse via une newsletter mensuelle.

- D'un interlocuteur dédié au Club pour un traitement prioritaire et un accueil personnalisé.

En devenant membre du club, vous vous engagez à ...

- Soutenir activement et durablement le Grenier de Toulouse, en apportant des fonds pérennes pour assurer l'existence et la créativité de la troupe.
- Faire connaître autour de vous le Grenier de Toulouse, en relayant toute idée ou information utile pour le développement du Grenier et promouvoir le Club des Bâisseurs dans votre réseau relationnel

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CLUB DES BATISSEURS

La compagnie du Grenier de Toulouse est reconnue d'intérêt général depuis 2007 et est habilitée, par les services fiscaux, à recevoir des dons.

L'inscription d'un Mécène au Club des Bâisseurs relève d'une procédure simple. Devient «membre», l'entreprise ayant effectué un don en numéraire ou en nature au profit du Grenier de Toulouse.

Une convention signée entre les parties formalise les conditions d'exercice du mécénat.

Un reçu au titre de don sera fourni au membre du club chaque année dans un délai de deux mois suivant la signature de convention; les sommes engagées ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 60% de leur montant, pris dans la limite d'un plafond unique de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes, effectué par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés. Néanmoins, il vous est possible de « lisser » le don sur 5 exercices fiscaux consécutifs.

Le caractère désintéressé de l'opération de mécénat induit une disproportion marquée entre le montant du don et la valeur du protocole de remerciement accordée par la compagnie. L'absence de contrepartie n'engagera pas la responsabilité de l'association, ni ne remettra en cause le mécénat.

Enfin, le Grenier de Toulouse dispose pleinement du droit moral, patrimonial et d'exploitation de son image. Toute utilisation ne peut avoir lieu sans son consentement préalable.

De même, le Grenier de Toulouse ne détient aucun droit d'usage sur toute appellation mentionnant le Mécène. Toute mention relative au membre fera l'objet d'un accord préalable.

Le mécène et le Grenier de Toulouse s'engagent à ne nuire ni à leur image ni à leur réputation respective.

Pour réserver vos places

Chargé de relation aux publics

David Gaborit - 05 31 22 10 15 – david.gaborit@grenierdetoulouse.fr

Contact Mécénat & Relations aux Entreprises

Chargée de Mission

Sandrine Marrast - 06 61 83 06 20 - sandrine.marrast@grenierdetoulouse.fr

Assistante

Marion Lafage-Coutens- 06 95 35 19 45 – marion.lafage-coutens@grenierdetoulouse.fr